

Rue de Bretagne – St Macaire en Mauges
Retour suite consultation du 5 au 19 mars 2021

Préambule / les enjeux de l'aménagement :

• **Sécurisation et embellissement**

Ces futurs travaux de réhabilitation qui interviendront avant l'été 2021 s'insèrent dans une vision plus globale de redynamisation du centre-bourg, d'embellissement et de mise en valeur des rues principales de Saint Macaire en Mauges. Cette démarche entreprise dès 2017 vise désormais la rue de Bretagne dont le rôle est de faire la jonction entre les lotissements, les pôles scolaires et sportifs, tout en marquant de manière visible, l'amorce du centre bourg et l'accès aux commerces. Il s'agit notamment de sécuriser ce tronçon en s'attaquant à la vitesse parfois excessive des automobilistes tout en favorisant l'accessibilité des piétons et passants (trottoirs élargis). Il était également important de conserver à minima une capacité de stationnement suffisante.

• **Privilégier et sécuriser la place du vélo, au quotidien**

La mobilité douce est un autre axe d'engagement de la collectivité de Sèvremoine. Ainsi, l'opportunité et faisabilité d'intégrer une piste cyclable est à chaque fois discutée. Sur la rue de Bretagne, la réalisation de deux bandes cyclables dédiées aux vélos ainsi qu'un tronçon de « chaucidou » font partie des aménagements définis en amont de ce projet. L'alternative au « tout-voiture » n'est désormais plus une option dans les aménagements de voirie.

Le bilan des échanges et réponses aux avis formulés :

Concernant les 2 roues motorisés, certains d'entre vous nous ont alerté sur la dangerosité des plateaux encadrant le projet de requalification de voirie.

⇒ Réponse : Il a donc été décidé d'amoindrir la pente du 1^{er} rampant du plateau au carrefour avec la rue du Poirier.

Le plateau au carrefour avec la rue Philippe Noiret dans la partie « haute » de la rue de Bretagne ne fait pas partie du périmètre du projet, il n'est pas prévu d'intervention sur ce plateau.

Toutefois, à long terme, un diagnostic des différents plateaux et dos d'âne de la commune sera à envisager pour une action globale sur les équipements.

Sur le sujet de la circulation des piétons, nous avons eu plusieurs suggestions quant au déplacement ou rajout des passages piétons imaginés dans le projet :

- A l'intersection avec le boulevard du Roi René, il nous été demandé de rapprocher le passage piéton du stop.

⇒ Réponse : Cette demande est acceptée et sera intégrée au projet.

- On nous a suggéré de déplacer les passages piétons au droit des sorties de garage pour ne pas « perdre » de stationnement et « profiter » du trottoir surbaissé.

⇒ Réponse : Cette suggestion a été prise en compte dans la mesure du possible.

- Il a été proposé de rajouter au projet, un passage piéton entre l'intersection avec le boulevard du Roi René et la rue du Commerce.
- ⇒ Réponse : Un passage piéton a bien été rajouté.

Concernant **le trafic des poids lourds et engins agricoles**, nous avons noté les nuisances sonores ressenties par certains riverains et la volonté de le dévier sur une autre rue.

- ⇒ Réponse : Nous sommes conscients du problème qui ne concerne pas uniquement la rue de Bretagne. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'y a pas de voirie qui permette à la fois la déviation et qui soit dimensionnée et adaptée pour ce type de trafic. La rue de Bretagne restera ouverte à la circulation des poids lourds et des engins agricoles.

Pour ce qui est **des « flux » de vélos** que nous savons importants aux « heures de pointe » mais pas seulement, des inquiétudes ont émergé sur la proximité de la bande cyclable et les stationnements (côté pair de la rue) ou de la bande cyclable et des maisons (côté impair).

- ⇒ Réponse : Pour répondre à cette demande **côté impair** : le chaucidou va être partiellement étendu, ce qui permettra de dégager un trottoir et ainsi d'éloigner les cycles des pas de porte. Pour les accès véhicules « directs » sur la piste cyclable, il sera prévu un marquage au sol ainsi qu'un « dévoiement » des vélos par l'implantation de marquages de part et d'autre des accès. Si cela ne suffisait pas, nous pourrions avoir recours à l'implantation de panneaux « sortie de voitures »
- Pour le **côté pair** de la rue, et la proximité des vélos et des véhicules stationnés, cette « cohabitation » a été testée sur la rue de Vendée sur la même largeur de voirie. Nous en appelons donc à la vigilance de chacun.

Il a été proposé de passer la voie cyclable à proprement dit sur le trottoir.

- ⇒ Réponse : Nous ne pouvons accéder à cette demande puisqu'elle impliquerait le risque que les bacs à déchets soient présentés sur la piste cyclable, entravant la circulation une semaine sur deux.

Il a été demandé un retour d'expérience concernant le « chaucidou » réalisé dans la rue de Vendée et de l'envisager sur ce projet :

- ⇒ Réponse : Le retour d'expérience sur la rue de Vendée à St Macaire en Mauges est positif : les vitesses ont été réduites entre 2015 et 2019 de 15 km/h en entrant dans le bourg et de 5 km/h en sortant. Pour répondre à votre demande, la version revue du plan intègrera une portion plus importante de « chaucidou ».
- Toutefois, nous ne sommes pas dans la même configuration que la rue de Vendée puisque celle-ci est interdite aux poids lourds. Ainsi, souhaitant apporter un confort maximal aux cyclistes, nous ne l'étendrons pas à l'intégralité de la rue.

Concernant **les stationnements** nous avons noté votre souhait de maintenir l'offre de stationnement et d'optimiser au maximum le nombre de places de stationnement.

- ⇒ Réponse : Cette volonté a été prise en compte dès la conception du projet, nous passerons donc de 42 à 45 places sur la portion de rue réaménagée.

Toutefois, certaines places de stationnement peuvent gêner en termes de visibilité et des demandes de suppression ou de déplacement ont été émises.

- ⇒ Réponse : Pour ces cas particuliers, nous vous proposons qu'avant le marquage définitif, un test soit réalisé in situ.

Enfin, la suggestion a été émise d'encadrer les places de stationnement par des ilots bordurés permettant de matérialiser les zébras de part et d'autre des stationnements.

- ⇒ Réponse : Cette demande a été validée, des zébras seront matérialisés au sol.

Concernant la **circulation des véhicules légers**, le ressenti de vitesses excessives est exprimé sur cette rue. Il a été demandé un comptage routier.

- ⇒ Réponse : Un comptage va être réalisé par la collectivité sur une durée de 11 jours. Cela nous permettra de faire un retour d'expérience une fois le projet réalisé. Par ailleurs la partie « chaucidou » sera limitée à 30 km/h.

La visibilité à l'intersection avec le boulevard du Roi René semble insuffisante :

- ⇒ Réponse : Pour répondre à cette demande et suite à vos remarques nous avons fait le choix d'étendre partiellement le chaucidou, ce qui permet de dégager un trottoir et d'améliorer la visibilité. De plus au droit de l'intersection avec le boulevard du Roi René les stationnements seront finalement placés côté pair.

Beaucoup d'interpellations ont émergé sur la **collecte des déchets** notamment sur le nouveau mode de fonctionnement avec la collecte des bacs jaunes.

- ⇒ Réponse : Le plan a été communiqué à Mauges Communauté service déchets. Les zones de positionnement des bacs seront matérialisées à l'issue des travaux.

Enfin, sur le **ruissellement des eaux pluviales**, certains d'entre vous ont remonté l'information que le nombre de grilles ne semble pas suffisant pour absorber de forts événements pluvieux.

- ⇒ Réponse : Ces remarques ont été entendues, des grilles avaloirs vont être ajoutées.